

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MARDI 20 JANVIER 2015**

**PRESENTS** : HEISON Christian, CHAL Joanny, VIBERT Martine, BOUVIER Serge, LIEBERT Josiane, CHATEL Bernard, GOURY Elodie, GOURLAIN Jacky, ROBICHON-LIEVOIS Françoise, GRUFFAT Isabelle, PERRISSOUD Jean-Laurent, REYNAUD Christian, PINON Anne.

**ABSENTS EXCUSES** : BOUVET MUGNIER Claire (pouvoir à Bernard CHATEL) - BAILLARGEAT Marc (pouvoir à Joanny CHAL)

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Martine VIBERT

Approbation à l'unanimité du Procès Verbal du Conseil Municipal du 29/10/2014 et du 09/12/2014

**1. POINT DES COMMISSIONS COMMUNALES**

**Bâtiments**

➤ Accessibilité : un état des lieux doit être établi afin de définir les priorités en matière de travaux relatifs à la mise en accessibilité des bâtiments (portes et fenêtres écoles+salle d'animation notamment).

➤ La liste des différents travaux à réaliser sera présentée à la commission finances afin d'élaborer le budget prévisionnel 2015.

**Voirie**

➤ Travaux de mise en sécurité de la voirie sur le secteur du Chef lieu : l'implantation des trottoirs en bordure de la voirie sont à définir avec le bureau d'études.

**Information**

➤ Bibliothèque : un spectacle est organisé dans le cadre "Théâtralire" en partenariat avec Savoie Biblio. Le coût restant à la charge pour la commune s'élève à 192.00€. La date est fixée au samedi 28 mars à 17h00.

➤ Cérémonie Citoyenne : la remise du livret citoyen aux jeunes électeurs ayant atteint la majorité pour voter se déroulera le samedi 07 mars 2015 à la salle d'animation.

**2. REFORME TERRITORIALE**

Monsieur le Maire informe les Elus de l'état d'avancement de la réforme territoriale ; il indique que la réforme relative à la Région et au Département est toujours en cours. En ce qui concerne la réforme visant l'intercommunalité, la loi impose désormais à une communauté de communes de moins de 20 000 habitants à se rattacher à une autre collectivité. La CDCI (Commission Départementale de Coopération Intercommunale) qui est en charge de l'organisation du découpage du territoire a eu lieu le 19/01/2015 .

**3. MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE RUMILLY POUR L'ORGANISATION DE LA GESTION DU TRANSPORT PUBLIC DE PERSONNES**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal l'adoption par le Conseil Communautaire du 25/11/2013 du schéma directeur des déplacements et infrastructures du canton de Rumilly. Ce document incluait la création d'un périmètre de transports urbains au niveau intercommunal. Mr le Maire explique que le Conseil Communautaire du 15/12/2014 a délibéré sur la prise de compétence "organisation et gestion du transport public de personnes" et qu'il convient maintenant au Conseil Municipal, au regard des statuts de la C3R, de donner son accord pour ce transfert de compétence.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve par 8 voix pour - 5 voix contre - 2 abstentions - la modification des statuts de la C3R intégrant la compétence " organisation et gestion du transport public de personnes".

#### **4. GROUPEMENT DE COMMANDES DU SYANE POUR L'ELECTRICITE**

Monsieur le Maire informe les Elus de l'ouverture à la concurrence du prix de l'électricité à compter du 01/01/2016 et qu'il est dans l'intérêt de la commune d'adhérer à un groupement de commandes pour la fourniture d'électricité.

Ce groupement de commandes pourra être assuré par le SYANE en qualité de coordonateur de ce groupement par signature d'une convention.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- \* approuve à l'unanimité l'adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'électricité
- \* autorise Monsieur Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes
- \* autorise le SYANE à accéder aux données nécessaires aux négociations.

#### **5. CIMETIERE : MODIFICATION DU REGLEMENT**

Monsieur le Maire donne lecture du règlement intérieur du cimetière, approuvé par délibération du 05 mai 2009.

Monsieur le Maire propose de modifier l'article 1 - Droit à inhumation - en ajoutant un 4ème point : aux personnes nées sur le territoire de la commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré , approuve à l'unanimité la modification de l'article 1 du règlement intérieur du cimetière , par l'ajout alinéa 4 - aux personnes nées sur le territoire de la commune.

#### **6. SALLE D'ANIMATION : DEGRADATIONS**

Une convention de location a été signée le 21/11/2014 par une personne privée afin de réserver la salle d'animation le 31/12/2014.

Lors de la restitution des clés, l'état des abords de la salle d'animation et des locaux ont nécessité une intervention supplémentaire des agents de la commune pour le nettoyage de la salle d'animation, des abords et divers travaux de remise en état du matériel. Le coût de l'ensemble de ces travaux s'élève à 176.00€.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité du remboursement par le locataire de la somme de 176.00€.

#### **7. DIVERS**

Néant

**Le Maire de Moye  
Christian HEISON**